

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Transports scolaires - Conventions de délégation partielle de compétence
 pour l'organisation des circuits avec les organisateurs secondaires -
 Adoption - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation,

Depuis l'année 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux passe avec les organisateurs secondaires des circuits de transports scolaires des conventions de délégation partielle de compétence pour assurer l'organisation des circuits desservant les établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces conventions pour l'exécution des services ont été approuvées par les délibérations du 29 juin 2000, du 12 juillet 2002, du 12 juillet 2004, du 23 juin 2006 et du 18 juillet 2008.

Par délibération n°2011/0728 en date du 14/10/2011, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en 16 lots séparés, pour l'exécution des services de transports scolaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux pour tous les marchés arrivant à échéance en juillet 2012. Les nouveaux marchés seront conclus pour une durée de 3 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.

En parallèle, la communauté urbaine se prépare à passer avec les organisateurs secondaires, une nouvelle convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits de transports scolaires qui seront mis en place à la rentrée scolaire 2012 jusqu'en 2015.

Ces nouvelles conventions, établies sur la même base que les précédentes conventions, selon le projet ci-joint, ont pour objet de fixer les rôles respectifs de la Communauté urbaine et des organisateurs secondaires tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des transporteurs.

LES MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE :

La Communauté urbaine de Bordeaux, autorité organisatrice principale, rémunèrera directement les transporteurs sur la base d'un coût forfaitaire journalier du service et sur le prix unitaire au kilomètre.

L'organisateur secondaire assure toutefois la certification exacte des factures du transporteur, préalablement au règlement réalisé par la Communauté urbaine.

L'organisateur secondaire verse à la Communauté urbaine une participation fixée à 10% du montant des prestations.

Ce règlement s'effectue trimestriellement après l'émission par la Communauté urbaine d'un titre de recettes correspondant.

L'organisateur secondaire a la possibilité de faire participer les élèves au financement du service. Il fixe les tarifs et assure la gestion des recettes.

Toutefois, la participation de l'ensemble des usagers ne pourra être supérieure à la part du coût total du service pris en charge par l'organisateur secondaire.

L'ORGANISATION DU SERVICE :

L'organisateur secondaire assure l'inscription des élèves et la délivrance des titres de transport obligatoire pour emprunter le service et veille à ne pas inscrire un nombre d'élèves supérieur à la capacité du véhicule prévu.

L'organisateur secondaire assure la surveillance des élèves et peut, à cet effet prévoir la présence d'un accompagnateur.

Dans le cadre des marchés passés avec les transporteurs, un prix forfaitaire est prévu pour la formation des accompagnateurs.

L'organisateur secondaire possède, en outre, la faculté de demander au transporteur l'organisation d'un exercice d'évacuation des autocars affectés aux prestations une fois par année scolaire et par circuit.

La convention prévoit l'adoption par l'organisateur secondaire d'un règlement du service des transports scolaires dont l'objet est de préciser les responsabilités, ainsi que les droits et devoirs des élèves et de leurs parents.

Enfin, cette convention fixe les dispositions qui s'appliquent en cas de nécessité de modification des services ainsi qu'en matière de contrôles des transporteurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0728 en date du 14/10/2011 approuvant le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exécution des services de transports scolaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux pour tous les marchés arrivant à échéance en juillet 2012,

VU le projet de convention de délégation partielle de compétence joint en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de renouveler les conventions de délégation partielle de compétences avec les organisateurs secondaires, pour assurer l'organisation des circuits desservant les établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux à compter de la rentrée scolaire 2012/2013

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet de convention de délégation partielle de compétence ci-annexé sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions à venir conformes à cette convention type.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe Transports – chapitre 74 - compte 74740001- CRB TK00/TL00/TM00/TN00 - dans les exercices 2012 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2012</p>
--

M. CHRISTOPHE DUPRAT